

Réunion en visio du mercredi 18 février 2026 (10h10-12h30). Sont présents dans la salle et à distance : le SG, l'IA-DAASEN, la DRH, la DPEP, la DPES, le SEI et des organisations syndicales (pas de tour de table).

### **Format de réunion en préambule**

Proposition de structuration des prochaines réunions : Une heure d'échanges sur les questions remontées. Puis une heure consacrée à une thématique d'actualité (ex. climat scolaire, organisation RH, orientation / affectation, réforme de la formation initiale...). Envoi préalable d'un tableau de réponses le lundi pour une réunion le mercredi, afin de permettre un débat ciblé sur les points nécessitant des précisions. Sollicitation de thématiques auprès des syndicats. Expérimentation de ce modèle jusqu'à fin juillet.

### **Présentation**

Monsieur Romuald Janin, nouvel IEN-A auprès de l'IA-DAASEN Karine Darlay, en poste depuis le 15 janvier, venant de l'académie de Guyane.

### **Les questions du SNE-CSEN**

1- Classe relais : est-il vrai que la fermeture de plusieurs classes relais en collège est envisagée ?

Réponse : oui il y a eu proposition en CSA de fermeture de 4 classes relais (sur 10). Les motifs : efficacité insuffisante / faible fréquentation ; redéploiement des moyens (4 PE) articulé avec le mouvement et la carte scolaire. Le dispositif n'est pas supprimé, mais resserré.

2- Simplification des inscriptions en 6ème : depuis que le sujet a été abordé en juin\* dernier, y a-t-il eu des avancées, les directeurs sont-ils libérés de cette démarche grâce à Educonnect ?

Réponse : on ne fait pas tout en même temps, d'abord on regardera la nouvelle version d'ONDE.

(\* Simplification des inscriptions en 6ème : chaque année les directeurs d'école primaire se retrouvent en première ligne pour gérer la procédure d'inscription des élèves de CM2 au collège. Cela représente une charge administrative lourde, chronophage et répétitive. Elle s'ajoute à un ensemble déjà conséquent de responsabilités pédagogiques, éducatives et organisationnelles qui incombent aux directeurs et impactent également les collègues de CM2. Les directrices et les directeurs doivent saisir les données dans le système Affelnet, imprimer et distribuer les documents aux familles le volet 1, puis le volet 2, collecter les réponses, gérer les demandes de dérogation, et assurer la communication entre les familles et les collèges, vérifier le collège de secteur...

Sans compter le relais des informations des collèges (les portes ouvertes, l'organisation des inscriptions, les options proposées, les classes européennes, avec spécialités etc).

Cette organisation soulève une question essentielle : pourquoi les écoles continuent-elles d'assumer ce rôle administratif alors que ce sont les collèges qui accueillent les élèves à la rentrée ? Les familles, aujourd'hui largement équipées et connectées, sont tout à fait capables d'effectuer ces démarches elles-mêmes, notamment grâce aux outils numériques mis à leur disposition. Les collèges disposent par ailleurs des moyens techniques, des informations nécessaires et des ressources pour organiser directement la collecte des dossiers et la transmission des documents. La plateforme EDUCONNECT permet aux familles d'effectuer directement cette démarche, en ligne, de manière autonome, sécurisée et encadrée. Cette solution est déjà disponible, fonctionnelle, et utilisée pour d'autres démarches scolaires (consulter les livrets scolaires, les projets personnalisés, ou encore les plans d'accompagnement...)

La vidéo tutoriel mise en ligne par Éduscol est d'ailleurs très claire sur le sujet pour remplacer le dossier papier sauf qu'une grande majorité des collèges n'ont pas activé cette option !

Cette dématérialisation permettrait non seulement de simplifier les démarches, mais aussi de libérer les directeurs d'école d'une responsabilité qui ne relève pas de leur champ d'action.

Est-il donc possible de communiquer aux collèges la nécessité de s'engager dans cette voie ?

Réponse : oui il faut travailler avec les chefs d'établissements pour la rentrée prochaine et veiller à ne pas perdre d'éléments en route (comprendre des parents d'élèves), on n'est pas tout à fait dans le même cadre que collège/lycée où les jeunes peuvent aider les parents.)

3- Carte scolaire du premier degré : à quelle date son édition est-elle prévue et un impact négatif (des fermetures nettes) est-il envisagé ?

Réponse : le traitement se fera après les élections municipales avec un CSA dédié prévu entre le retour des vacances et fin mars. Chiffres : solde académique voté au CS MEN à -22 ETP (démographie comptabilisée à 40 %, marge potentielle de 60 %). Des rumeurs se sont propagées ces dernières semaines.

4- PAS : quand les enseignants des PAS seront-ils rattachés à une école ?

Réponse : le rattachement se fait principalement aux EPLE pour des raisons matérielles (locaux, stationnement) ; la disponibilité de salles est appelée à augmenter avec la baisse démographique. Les enseignants coordonnateurs PAS bénéficient d'une indemnité spécifique prévue par les textes. Non-éligibilité à l'ISAE/ISOE/REP+ en raison de l'absence de face-à-face pédagogique ; cadrage a été effectué lors du recrutement (initialement "zéro indemnité"). Le rattachement administratif ne détermine pas les droits indemnitaires, ce sont les missions exercées qui les ouvrent. Le sujet est clos !

5- Violence : une agression caractérisée d'une enseignante par un de ses élèves a eu lieu fin janvier dans une école de St leu. Après un temps d'arrêt - normal après un déchaînement de violence - notre collègue doit reprendre la classe et se retrouver face à l'agresseur qui n'a présenté aucune excuse a minima. Cette impunité est un mauvais signal envoyé aux autres élèves violents. Trouvez-vous cela normal ? Quelle réponse la gouvernance académique va-t-elle apporter ?

Réponse : cela relève du climat scolaire, la situation est apaisée, les procédures tracées dans "fait établissement" (qui déclenche l'action coordonnée des pôles (santé, social, école inclusive)) et instruction par IEN / équipe de circonscription puis médiation à finaliser au retour de l'agent. Maintien de l'élève relevant de l'école inclusive...

Bon à savoir :

- la fiche RSST n'est pas un outil d'urgence. Il est recommandé de l'envoyer à la Formation Spécialisée du CSA.
- une convention a été signée avec la gendarmerie pour accélérer le traitement des plaintes et des signalements.
- la protection fonctionnelle ne sera plus conditionnée à une plainte jointe dans Colibris.

D'autres sujets

- Remplaçants spécialisés : brigade départementale unique avec principe de non-spécialisation confirmé par la stratégie ministérielle. Affectations : recherche du meilleur profil par les gestionnaires, un nouvel outil facilitera l'identification des qualifications et expériences des remplaçants. Donc pas de brigade TR spécialisée.
- Remplacement en co-enseignement : remplacement visé dès J+1 lorsque c'est possible, avec des difficultés constatées sur les absences courtes et perlées. Il faut une gestion au cas par cas via concertation équipe/directeur/IEN selon la configuration de l'école.
- RC : Rupture conventionnelle : on attendait des nouvelles et la reconduction est prévue dans la loi de finances, puis la mise en œuvre après décision du Conseil constitutionnel et circulaire ministérielle.
- AESH en plus : annonce d'environ 2 000 AESH mais répartition inter-académies non arrêtée à ce jour.
- Retraite progressive et quotité de travail des AESH : distinction rappelée > le temps partiel n'est pas du temps incomplet. Étude demandée pour l'éligibilité des AESH en temps incomplet à la retraite progressive et les impacts potentiels.
- MGEN : problème national d'attestation exigée par certaines mutuelles pour la résiliation.

Pour le reste merci de nous consulter. Prochaine réunion le 18 mars. Anthony Payet (SNE-CSEN)